6/41
PROG. AGRIC. VIT

LE PROGRÈS AGRICOLE ET VITICOLE

79e Année. — No 6 30 Mars 1958

Greffage de l'année
sur JACQUEZ de 30 ans

DIRECTION ADMINISTRATION :
1bis RUE DE VERDUN
MONTPELLIER

N S P
R A M
M J
COMMONWEALTH INSECTICIDAL INSTITUTE
- 8 APR 1958

Contre le Mildiou de la vigne

le plus moderne des fongicides organo-cupriques

- **Efficacité immédiate renforcée**
- **Persistance supérieure**
- **Commodité d'emploi étonnante**
- **Enfin le BORTÈNE "58" est BLEU et MARQUE**

17 pour cent de cuivre métal,
soit 68 pour cent de SULFATE DE CUIVRE
6,8 pour cent de ZINEBE Montecatini
APV nº A 7188 — Procédé breveté
nº 745 055

C'est un produit conçu et fabriqué par la

Cie BORDELAISE des produits chimiques

Documentation gratuite sur simple demande
Agence du Midi : 6, Rue de la République - MONTPELLIER

Fondateur : Léon DEGRULLY

Anciens Directeurs : L. RAVAZ et P. DEGRULLY

DIRECTION

—

G. BUCHET **J. BRANAS**

AVEC LA COLLABORATION

de Membres du Corps enseignant de l'Ecole Nationale d'Agriculture de Montpellier et d'autres établissements d'enseignement agricole public,

de Membres du personnel de Stations et Laboratoires de recherche publics et privés, des Directions des Services agricoles, du Service de la protection des végétaux, de l'Institut des vins de consommation courante et de l'Institut national des appellations d'origine des vins et eaux-de-vie.

●

Le Progrès Agricole et Viticole

REVUE BI-MENSUELLE
FORME PAR AN
2 FORTS VOLUMES ILLUSTRÉS

●

Service de renseignements agricoles et viticoles gratuits pour les abonnés.

●

PRIX DE L'ABONNEMENT

UN AN : FRANCE : 1300 Frs — PAYS ÉTRANGERS 2500 Fr

(Recouvrement par poste — Frais en sus)

LE NUMÉRO : 100 FRANCS

CHANGEMENT D'ADRESSE : 50 FRANCS

C. C. Postal 786 Montpellier

●

ADRESSER TOUT CE QUI CONCERNE

LA RÉDACTION, les DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS, les ÉCHANTILLONS

les ABONNEMENTS et la PUBLICITE

à M. le Directeur du PROGRÈS AGRICOLE, à VILLEFRANCHE (Rhône)

Chèques postaux n° 3337-28 Lyon

A L'ÉPANDAGE
ET A LA VENDANGE
VOUS APPRÉCIEREZ

Fluidosoufre

SUBLIMÉ FLUENT

LES RAFFINERIES DE SOUFRE RÉUNIES

Fruits et légumes

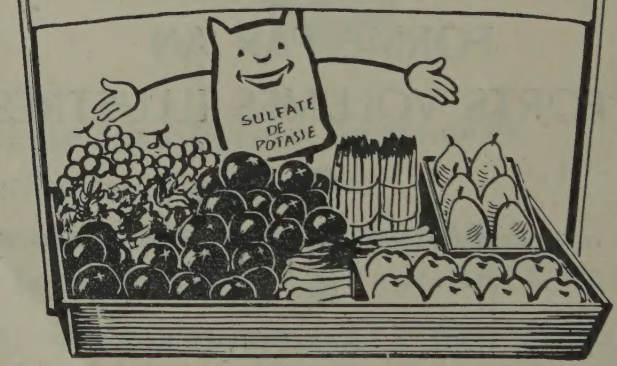

avec le

SULFATE DE POTASSE

PRODUITS DE QUALITÉ
VENTE ASSURÉE

contre le mildiou :

le nouveau mélange

CUIVRE-ZINÈBE

à base de Sulfate de cuivre

Sultane

Sulfate de cuivre **MACCLESFIELD**

\+ Dithane **AMAC**

AMAC

GRAPHIS 58

du PREMIER au DERNIER traitement !

AMAC • 24, AVENUE DE L'OPÉRA • PARIS 1er

Economisez
le Cuivre...
BLEUFIX
MOUILLANT
ADHÉSIF
LA LITTORALE
BÉZIERS

79me Année — No 6 30 Mars 1958

LE PROGRÈS AGRICOLE & VITICOLE

SOMMAIRE

J. Branas. — *Chronique*. — Méthodes de lutte contre le Mildiou. 123
C. Valat. — Problèmes viticoles ardéchois *(à suivre)*. . . . 129
R. Datrut. — Le greffage des Jacquez en Ardèche *(à suivre)*. . 137
Questions diverses. — Saviez-vous que... 141
Informations. — Le prix du vin. — La viticulture au Maroc. . 142
Bulletin commercial — Bulletin météorologique.
Mouvement des vins en janvier et février 1958.

CHRONIQUE

Méthodes de lutte contre le Mildiou

Dans le précédent exposé que j'ai consacré à cette question, j'ai décrit, en les justifiant, les pratiques que met en œuvre la lutte contre le mildiou au début du cycle végétatif annuel.

Le premier traitement est à effectuer dès la découverte des taches, ou 7 à 9 jours après l'observation ou l'annonce de la germination des œufs, ou bien encore, à défaut de l'une et de l'autre, dès que les inflorescences sont bien dégagées des jeunes feuilles.

L'exécution du second traitement et des suivants pose des problèmes différents selon les exploitations et même les parcelles, sans solution unique, sans solution pleinement satisfaisante.

Les méthodes. — Ce sont plutôt des systèmes ; il y en a eu beaucoup et je me borne à l'examen de ceux qui ne sont pas discrédités.

Les traitements de pré-invasion forment l'essentiel d'une méthode dont l'initiateur en France a été L. Ravaz et qui repose sur l'observation de l'attaque, ou de la pluie contaminatrice, et sur la connaissance de la durée approximative de l'incubation.

Appliqué la veille, ou le plus près possible du jour de l'invasion qui peut être prévu avec une approximation suffisante dès le jour de la pluie contaminatrice, le traitement s'oppose à l'attaque que provoque une pluie tombant sur des taches fraîches ; il est alors très efficace.

Mais son efficacité diminue lorsque la pluie ne survient qu'avec un certain retard et d'autant plus que ce retard est plus important : le système doit donc être complété par d'autres dispositions.

Relativement simple et facile au début du cycle annuel comme dans les régions à pluies rares et espacées, l'application de ce système est rendue difficile et même impossible par le chevauchement des périodes (attaque-incubation-invasion) qui se produit à peu près inévitablement. Il n'est pas suffisant et il doit être encore complété.

La croissance du feuillage est prise pour base d'une autre méthode qui consiste à appliquer les traitements au fur et à mesure de l'allongement des rameaux. Elle tient compte de ce que les anticryptogamiques ne protègent que les organes qu'ils recouvrent et non ceux qui se sont développés après leur application ; le développement continu du feuillage exige alors la répétition des traitements dès que le nombre et la surface des organes non protégés sont devenus tels qu'une pluie provoquerait une contamination grave.

La difficulté reste entière dès que l'on cherche à préciser les conditions qui rendent cette répétition indispensable. Il est en apparence logique d'établir une relation du nombre des germes ou des taches et de la surface non protégée avec le nombre des infections consécutives à une pluie : moins de germes et moins de surface exposée correspondant l'un et l'autre à moins de contaminations. Le système conduit, lorsque le nombre des germes augmente, à rapprocher les traitements ce qui consiste à les déclencher après un plus faible accroissement des rameaux.

Or, le nombre des germes augmente généralement du commencement à la fin du cycle annuel par l'effet des repiquages successifs ; en conséquence, les traitements devraient être de plus en plus rapprochés. Mais ils ne peuvent être jamais assez rapprochés et leur protection n'est pas assez complète pour faire en sorte que les attaques soient insignifiantes et faibles lorsque les germes sont très nombreux.

Il y a une raison à cela ; les possibilités « d'accélération » des traitements sont vite épuisées : en comptant les intervalles en longueur de rameaux, on peut passer de la cadence d'un traitement tous les 60 cm. à celle d'un traitement tous les 15 cm., c'est-à-dire de 1 à 4 ou, en surface, de 1 à 16 ; mais le nombre des germes s'accroît autrement plus vite et d'une manière telle qu'il est absolument impossible de maintenir constant — ce qui est l'objectif de principe — le rapport du nombre des germes à la surface non protégée.

On est ainsi conduit à raréfier les germes autant que possible et dès le début par des interventions fréquentes et massives (1).

— • —

Il n'est donc pas possible de fonder le choix du moment le plus favorable aux traitements sur un système géométrique rigide ; l'expérimentation étant hors de portée, l'expérience et la raison comptent seules : malheureusement, elles ne sont pas dépourvues de subjectivité.

Elles conduisent à cette conclusion : les applications doivent être précoces, massives, fréquentes et continues. Cela se dit autrement dans le langage des praticiens : dès le début du cycle annuel et jusqu'à sa fin tous les moyens des exploitations doivent être consacrés à la lutte contre le mildiou. C'est une recommandation qu'il est facile et commode de donner mais à laquelle il est toujours difficile mais heureusement parfois inutile d'obéir. Dans quelles conditions peut-on ne pas les obéir ?

(1) J'ai peu de goût pour l'apologue mais voici ce que cela donne : si j'ai quatre adversaires et que j'en mette un hors de combat, les trois autres vont chercher du renfort et reviennent à douze ; mais si j'en supprime trois d'emblée par une arme plus efficace, le quatrième ne revient qu'avec trois autres et la situation est moins embarrassante. Que l'on me pardonne cette image, d'un bien mauvais genre.

L'enchaînement des cycles élémentaires. On peut appeler *période* ou *cycle élémentaire,* la durée (variable) *attaque-incubation-sortie des conidiophores ;* quand celle-ci est accompagnée d'une pluie favorable, le cycle élémentaire suivant s'enclenche immédiatement ; des situations extrêmement dangereuses s'établissent lorsque, ces circonstances se reproduisant plusieurs fois, les cycles élémentaires se succèdent sans interruption pendant une longue période : c'est dans ces conditions que la récolte est emportée.

Les traitements de pré-invasion sont alors extraordinairement efficaces.

La discontinuité des cycles élémentaires survient lorsque la plus récente sortie de conidiophores n'est pas suivie de pluie pendant un intervalle au cours duquel les conidies périssent naturellement.

On n'a pas porté un intérêt suffisant à cette disparition naturelle des germes dont les effets ne sont pas sans rappeler (par un côté seulement) ceux des traitements chimiques ; ils font dire aux praticiens, d'un vent sec (le mistral, la tramontane) « qu'il sulfate pour nous » ce qui n'est vrai qu'en partie et ne l'est que dans certaines conditions.

Ces conditions, qui créent une solution de continuité dans l'enchaînement des cycles élémentaires, sont celles qui provoquent d'abord l'éclosion des conidiophores (humidité et chaleur), la séparation consécutive des conidies (humidité, vent) puis leur dessiccation (siccité de l'air). Elles ne suppriment pas toute émission d'autres conidiophores, notamment au bord des taches, mais elles la réduisent et il n'est pas contestable que lorsqu'elles viennent à se reproduire plusieurs fois en 15 à 20 jours par exemple — 2 à 3 semaines sans pluie — les risques sont considérablement diminués.

Les traitements peuvent alors être espacés.

—•—

La pratique n'est pas une chose simple.

Le premier traitement est exécuté comme cela a été dit.

Le second devient inutile en l'absence de germination des œufs ou de taches : c'est exceptionnel.

Le second traitement doit être appliqué en traitement de pré-invasion, avant la plus rapprochée des invasions à venir ; cette

invasion peut correspondre à l'éclosion de la contamination primaire ou à celle d'un repiquage.

Si les cycles sont « enchaînés », *les traitements suivants* sont toujours donnés en pré-invasion de manière à être terminés la veille du jour où celle-ci commence. On peut être conduit, avant, pendant et après la floraison, a effectuer deux traitements et non un, d'une invasion à l'autre.

La première solution de continuité dans l'enchaînement fait enclencher les traitements sur la croissance des rameaux ; le rythme doit être rapide (1 façon pour 15 cm. d'allongement des rameaux) et tenu jusqu'à la fin de la floraison.

—•—

Assez différent de ce qui a pu être donné jusqu'ici ce schéma conduit donc à intervenir de bonne heure, avec les moyens voulus et jusqu'à la floraison : dans la plupart des cas, sinon dans tous, les vignes du Sud de la France qui ont été protégées de cette manière et qui sont indemnes à la fin de la floraison ou peu contaminées, ne sont peut-être pas complètement hors de danger mais elles sont réellement beaucoup moins en danger et pour plusieurs raisons.

—•—

Au demeurant, il paraît vain, ou au moins téméraire, de vouloir faire entrer presque de force tous les cas particuliers dans un seul schéma même très complet. La diversité des situations, les différences climatiques, celles qui séparent les variétés, et encore celles qui distinguent les modes de conduite, sont bien pour créer une infinité de cas particuliers que nulle vue encyclopédique ne saurait rassembler ni classer. Néanmoins, tous ces cas particuliers sont réunis par une caractéristique commune.

Plafond numérique de la multiplication des germes. Le plus grand nombre des germes vivants qui peuvent nuire à la récolte est atteint avant la véraison : c'est, si l'on veut, le nombre des conidies fraîches par unité de surface cadastrale. Il augmente avec le nombre des attaques successives depuis le débourrement et avec leur gravité, c'est-à-dire avec le nombre et l'étendue des lésions consécutives à chacune d'elles.

On sait quelles sont les conditions qui jouent favorablement sur le nombre et la gravité des attaques.

Dans les conditions des plaines et des demi-coteaux du Bas-Languedoc, le plus grand nombre des germes est infini au cours des années à mildiou et, au terme de la croissance ; mais, les autres années, c'est un nombre fini bien que parfois très grand. C'est aussi un nombre fini plus ou moins grand dans les situations climatiques où le nombre des pluies ou bien la chaleur viennent limiter le nombre des attaques ou leur gravité.

Si, dans un milieu donné, ou dans des conditions de conduite données, les conditions climatiques, même exceptionnelles, ne peuvent pas élever ce plafond au-dessus d'une valeur déterminée, les traitements, peuvent être proportionnés à cette valeur en nombre et en efficacité.

Des exemples aident à la compréhension de cette intéressante possibilité ; la protection convenable des vignobles des vallées basses et des plaines du Sud de la France peut exiger plus de 25 traitements et les exploitations doivent y être organisées dans ce but ; mais cette organisation est inutile à Banyuls, en Gironde, en Alsace, dans le vignoble allemand, dans le Frioul et encore à Chypre où le mildiou existe mais où l'on ne sulfate pas.

On doit évidemment ajouter à ces exemples climatiques ceux qui sont fournis par les variétés résistantes, porte-greffes (41 B p. e.) et producteurs-directs, car la résistance variétale a pour effet dans des conditions climatiques données, de limiter non le nombre mais seulement la gravité des attaques et, consécutivement, d'entraver la formation des germes en maintenant leur plafond final à une valeur relativement faible.

Dans les situations analogues à celles qui sont ainsi données en exemple, le nombre des traitements est celui qu'exigent les circonstances les plus fréquentes, en entendant par circonstances le climat, la variété et le mode de conduite : ce nombre, zéro à Chypre, est 5 ou 6 en Médoc et, pour des raisons autres, peu différent à Banyuls ; et il est encore à zéro sur le Noah, etc...

Il est vrai que dans bien des vignobles de notre pays il est envisagé, à peu près tous les ans, d'exécuter un nombre de traitements qui est déterminé à l'avance, ce qui, loin d'être absurde est vraisemblablement le plus raisonnable des systèmes ; il est assez facile de le perfectionner par le contrôle du cycle annuel du mildiou dont la connaissance permet de placer en pré-invasion les traitements prévus, d'introduire une ou plusieurs façons supplémentaires en cas d'enchaînement des cycles élémentaires ou, au contraire, de retarder l'exécution d'un traitement, parfois jusqu'à

le supprimer, dès qu'il se produit, dans cet enchaînement, une solution de continuité.

—•—

Des cas particuliers mériteraient des développements ; ils sont suscités par le climat (situation relative, en moyenne, de la première contamination depuis le sol et de la floraison), le sol (les sables du cordon littoral formant au type particulier), les pratiques culturales (submersion, système de taille, *rognages*), etc...

—•—

En résumé, en reprenant ici, les méthodes d'application des traitements du mildiou, j'ai introduit plusieurs notions nouvelles après avoir rappelé que *l'objectif des traitements est la raréfaction des germes :* la notion *d'enchaînement des cycles élémentaires* du mildiou, qui s'oppose à celle de solution de continuité, et l'idée de *plafond numérique des germes*, peuvent apporter avec d'autres, une contribution à la compréhension des faits et à l'efficacité de la lutte.

J'ai également tracé un programme à l'intention des exploitants et plus particulièrement pour ceux qui, en Bas-Languedoc, se trouvent dans une région exposée à la fois par son climat et par son encépagement.

J. Branas.

PROBLÈMES VITICOLES ARDÉCHOIS

La vigne tient une place importante dans l'économie du département de l'Ardèche.

32.000 viticulteurs environ cultivent près de 21.000 ha.

Les vignobles s'étendent du Nord au Sud du département et s'avancent plus ou moins vers l'Ouest, à partir de la vallée du Rhône, suivant les possibilités que leur laisse l'altitude.

Dans cet ensemble, on peut distinguer deux régions nettement différenciées par leur caractéristiques géographiques et climatiques.

Au Nord du Massif du Coiron, la vigne est établie dans une zone de coteaux et de hauts-plateaux qui dominent la vallée du Rhône, sous un climat rhodanien à influence semi-continentale.

Cette situation joue un rôle déterminant dans l'orientation de

l'encépagement. Outre les *Vitis Viniferas* traditionnels : Syrah, Marsanne et accessoirement Durif, Peloursin, Mornen (il s'agit du Mornen Noir), Chasselas, Durrezza, qui constituent l'encépagement des coteaux de la vallée du Rhône, les hybrides occupent la presque totalité des plantations établies sur les plateaux du Haut-Vivarais ; les *Vitis Viniferas* ne s'y retrouvent qu'en traces.

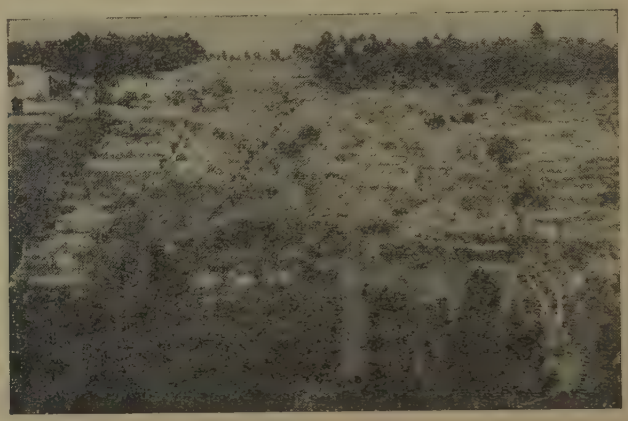

Culture en terrasses

Au Sud du Massif du Coiron, sous un climat du type méditerranéen, s'étend une zone de plateaux calcaires, peu fertiles, coupés par les vallées plus riches des affluents du Rhône. Cette zone se développe à partir de la Vallée du Rhône jusqu'au pied du massif granitique des Cévennes. La vigne s'étend dans toute cette région et escalade les premières pentes des Cévennes.

Cette région, qui constitue le Bas-Vivarais, peut se caractériser par la pauvreté de ses sols, qu'ils soient d'origine calcaire sur les bas-plateaux ou d'origine granitique dans les Cévennes. Sur de tels sols, c'est la vigne qui procure les revenus les plus élevés et l'on comprend que cette culture se soit rapidement développée dans toute la région, car elle a permis aux exploitations ardéchoises, de retrouver leur équilibre compromis par la disparition des ressources importantes procurées par l'élevage du ver à soie.

Cette extension de la viticulture s'accompagne, d'ailleurs, d'un glissement des parcelles des sols les plus pauvres vers ceux plus riches.

Si, à l'inverse du Haut-Vivarais, les *Viniferas* tiennent une place importante dans l'encépagement du Bas-Vivarais, celle occupée par les hybrides n'est pas négligeable. C'est ainsi que le vin d'une

cave coopérative de la région est produit par des hybrides dans une proportion de 90 % ; pour d'autres caves, ces proportions atteignent la moitié, les deux tiers, les trois quarts de la production.

A côté des *Vitis Vinifera* de grande diffusion : Aramon, Carignan, Cinsaut, Grenache, Grand Noir de la Calmette, Alicante H. Bouschet, on retrouve des traces de l'ancien encépagement autochtone qui a disparu après la reconstitution : Chatus, Pougnet, Combeze. Ces cépages se rencontrent encore en parcelles homogènes.

La différence entre le Nord et le Sud apparait aussi dans la structure de l'exploitation.

Alors que dans le Nord, la vigne n'occupe pas la place la plus importante dans l'économie de l'exploitation, cette place augmente dans le Sud, jusqu'à tendre vers la monoculture. La superficie du vignoble du Bas-Vivarais représente 14.000 ha sur les 21.000 ha du département.

—•—

Dans l'ensemble, la viticulture ardéchoise peut se caractériser :

— au point de vue technique, par l'importance qu'occupent les hybrides dans l'encépagement : la moitié environ de la superficie du vignoble est complantée en hybrides ;

— au point de vue économique et social, par la faiblesse de la superficie moyenne des exploitations. Cette superficie (1) est de 0,60 ha, alors qu'elle s'élève, pour d'autres départements, à des chiffres plus importants (tableau n° 1).

Tableau n° 1

Départements	Surface moyenne de l'exploitation (ha)
Ardèche	0,60
Gard	1,90
Hérault	2,40
Aude	2,60
Oran	9,70
Alger	16,40
Constantine	24,50

(1) D'après les déclarations de récolte année 1955.

En outre, ces petites exploitations sont défavorisées par rapport à celles situées dans des régions plus riches, où des rendements plus importants peuvent être réalisés à des prix de revient plus bas à l'hectare.

Il est indispensable, dans le cadre naturel où se situe le vignoble ardéchois, d'améliorer la productivité des exploitations.

C'est pour atteindre ce but que des essais ont été entrepris dans les régions les plus défavorisées du département (2). Ces essais voudraient conduire à l'amélioration de l'encépagement et à l'amélioration des techniques viticoles. Ils intéressent le vignoble cévenol et, dans le Bas-Vivarais, le vignoble de Saint-Remèze.

— • —

Le vignoble Cévenol s'étend depuis Largentière jusqu'aux Vans.

Il occupe les pentes qui dominent la plaine du Bas-Vivarais et s'insinue vers l'intérieur du Massif des Cévennes en suivant les vallées.

Les sols, d'origine granitique, sont constitués par des sables très pauvres, résultant de la décomposition de la roche mère.

Le climat est sec et chaud pendant toute la période de végétation de la vigne.

Sur ces très fortes pentes, la terre doit être retenue par des terrasses pour éviter l'entraînement par les eaux (Photo 1).

C'est sur les gradins de ces terrasses, les faïsses, que s'installent les cultures. La faïsse est constitué par un mur de gros blocs de granit que retient la terre végétale. Des escaliers, ménagés dans l'épaisseur du mur, font communiquer les faïsses les unes avec les autres. Dans les cas les plus favorables des chemins parcourent la pente, mais souvent seuls les escaliers permettent de circuler à travers l'ensemble des gradins.

La largeur des faïsses varie avec la pente de la montagne ; si certaines sont assez larges pour être travaillées avec des attelages, dans les autres, trop étroites, les façons culturales doivent se faire à la main ; le fumier est souvent descendu à dos d'homme et la récolte suit, par le même moyen, le chemin inverse.

(2) Ces essais sont conduits par le Centre de Recherches Agronomiques du Midi (I. N. R. A.), annexé à la Chaire de Viticulture de l'Ecole Nationale de Montpellier avec la collaboration de la Direction des Services agricoles et du Centre régional de l'I. V. C. C., et grâce à l'aide financière accordée généreusement par le Conseil Général.

Certains agriculteurs s'emploient à supprimer les murs mais, outre que ce travail est très onéreux et très long (il faut démolir le mur supérieur, surélever le mur inférieur et niveler le terrain), l'opération est limitée le plus souvent à la suppression d'un mur sur deux, pour ne pas courir le risque de voir le sol entraîné par les eaux de ruissellement.

Une grande partie des vignes sont complantées en Jacquez, cépage prohibé depuis 1953 et condamné depuis le 1er décembre 1956. Dans certaines communes, le pourcentage des cépages prohibés est très élevé.

A côté et, en proportions variables suivant les communes, on trouve des *viniferas :* Aramon, Carignan, Grenache, Grand Noir de la Calmette, Alicante H. Bouschet, Pougnet, Chatus, Combèze... ainsi que des hybrides C 13, C 7 120, S. 7 053, S.V. 18 315, S.V. 12 375. Avec l'altitude, les *Viniferas* les plus utilisés (Carignan, Aramon) atteignent rapidement leur limite de maturité.

Quant aux hybrides, on ne peut pas dire qu'ils se trouvent dans les conditions de terrain et de climat qui leur conviennent, ces plants donnant toutes leurs possibilités dans les terrains profonds, fertiles et frais. Celui qui parait le mieux adapté à cette région, le Couderc 13, au goût foxé, donne des produits de mauvaise qualité.

Le problème le plus urgent à résoudre est celui du remplacement du Jacquez par d'autres cépages.

L'introduction de ce cépage dans l'Ardèche s'est produite lors de la reconstitution du vignoble après sa destruction par le phylloxera, qui avait fait son apparition dans le Gard en 1863, avait atteint l'Ardèche par la vallée du Rhône et, dès 1874, s'étendait à tout le Bas-Vivarais.

Dans le Midi, les premières replantations s'étaient effectuées avec des hybrides producteurs venus d'Amérique : Clinton, York's Madeira, Jacquez qui furent rapidement abandonnés car leurs produits étaient de mauvaise qualité. Les anciennes variétés de *Vitis Vinifera* graffées sur porte-greffes américains les remplacèrent.

Dans les Cévennes, par contre, la culture du Jacquez a persisté. On peut penser que cela est dû aux qualités culturales de ce cépage : excellente résistance au phylloxera en sol sablonneux, bonne production bien qu'irrégulière, d'un vin de haut degré (12° et même 14°) très coloré qui a sa place comme vin de coupage. Dans de telles conditions, les viticulteurs n'ont jamais éprouvé le besoin de modifier leur encépagement.

Les mesures prises dès 1935 restèrent sans effet. Lorsque le décret du 30 septembre 1953 eut définitivement condamné les

cépages prohibés, les viticulteurs prétendirent ne pas pouvoir appliquer ses dispositions : ils n'avaient pas les moyens financiers indispensables pour effectuer un arrachage, un défoncement et une replantation et, pour attendre les nouvelles récoltes, car pour nombre d'entre eux les vignes de Jacquez couvraient les deux tiers, ou même la totalité des dépenses de l'exploitation. En outre, le manque de main-d'œuvre interdisait aux gens âgés d'effectuer de tels travaux.

Cependant, quelques propriétaires avaient greffé du Jacquez et les résultats enregistrés permettaient de penser que c'était là la solution pour modifier rapidement l'encépagement.

La Direction des Services agricoles entreprit, dès l'hiver 1956-57, des tournées de propagande pour convaincre les viticulteurs de l'intérêt que présentait pour eux cette opération et des démonstrations furent effectuées dans plusieurs villages par une équipe de deux greffeurs.

Ces essais ont prouvé :

— que le greffage sur Jacquez, même âgé (30-35 ans), était possible ;

— que l'opération était rentable car la reprise était excellente ;

— que les travaux de reconstitution étaient rapides ;

— que ce travail était à la portée de tout le monde, à la condition qu'il soit effectué avec soin ;

— que le manque à gagner était réduit au minimum, car les vignes ainsi établies donnent une récolte dès la deuxième année de greffage.

Les essais ont seulement montré la voie à suivre, mais maintenant il est indispensable que ces greffages se généralisent. Les organismes professionnels, caves coopératives en premier lieu, devraient dans l'intérêt des viticulteurs, les encourager et même les aider à accomplir cette nécessaire modification de l'encépagement cévenol ; leur concours apparait indispensable pour mener à bien cette opération d'amélioration des conditions de production.

La disparition du Jacquez pose le problème de son remplacement comme cépage, mais aussi comme porte-greffe, car il est utilisé comme sujet dans la région.

Si le remplacement du Jacquez, en tant que porte-greffe, ne soulève par de difficulté, cette question pouvant être résolue facilement par l'établissement de champ d'expérirences, il n'en va pas de même pour son remplacement en tant que cépage. Dans ce cas, outre les conditions technique de production, il faut tenir compte des conditions économiques.

Une Nouveauté Sensationnelle !

"PNEUMABILPRESS"

Breveté S.G.D.G. Marque déposée

PRESSOIR HORIZONTAL PNEUMATIQUE

à tambour rotatif

Rebêchage et Emiettage automatiques

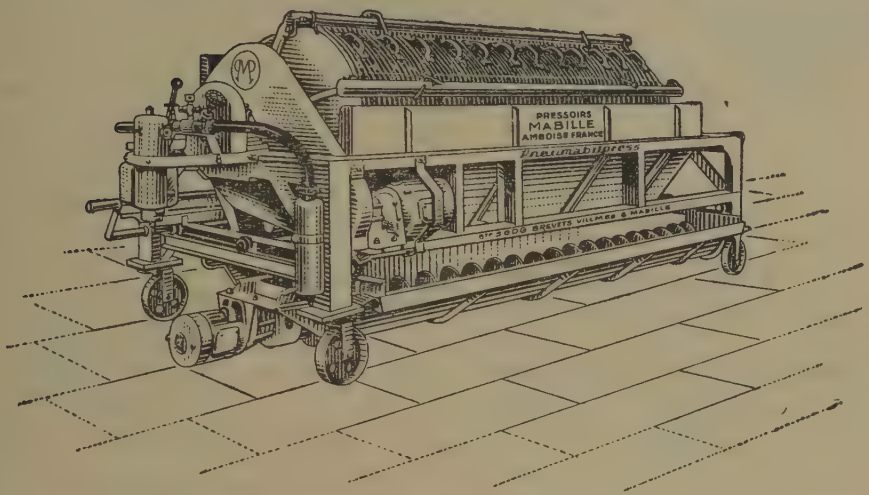

— Serrage grande puissance totale, sous faible pression unitaire progressive.
— Assèchement complet sans surpression.
— Surface d'écoulement des jus constante. — Rendement maximum.
— Aucun organe métallique intérieur (cercles, chaines ou autres) en contact avec la vendange.
— Vendange totalement respectée avec râfles intactes.
— Jus clairs parfaits du commencement à la fin du pressurage.
— Construction extrêmement soignée en acier inoxydable et caoutchouc spécial, éliminant tous risques de casse ferrique.

2 modèles convenant aux Caves Coopératives et Particulières

Brevets WILLMES & MABILLE

Références, Renseignements, Devis et Catalogue franco sur demande adressé à

" PRESSOIRS MABILLE "

Dépôt à Béziers (Hérault)

AMBOISE (I.-&-L.)

Maison fondée en 1835
R. C. Tours 195

SULFATEZ

MACCLESFIELD

SULFATE DE CUIVRE - BOUILLIE

CHARRUES VIGNERONNES DIVERSES

pour la motoculture et traction animale

Etablissements AUBERT

MAISON FONDEE EN 1888

14, rue Toiras, 14 — MONTPELLIER — Tél. 72 61-80

Notre Bureau Régional de Renseignements

6, Boulev. de l'Observatoire

MONTPELLIER

TÉLÉPHONE : 72.70.23

NE L'OUBLIEZ PAS !!

fongicides

insecticides

UCLAF

BRANCHE AGRICOLE

UCLAF

Plantisoufre
Oléolindrine
Plantizim

129

AGENT INSPECTEUR : **M. HUTTER, 1, rue Clapier, MARSEILLE**

Contre l'OÏDIUM

Ajoutez à la bouillie...

SULTOX

SOUFRE DISPERSÉ

procédé breveté
de dispersion par fusion

C^ie BORDELAISE DES PRODUITS CHIMIQUES

Société Anonyme Capital 1 Milliard 50 Millions de Francs

AGENCE du MIDI { 6, rue de la République - MONTPELLIER
29, allées Jean-Jaurès - TOULOUSE
14, Avenue L.-Torcatis - PERPIGNAN

La bouillie... **au Bortène** bien entendu !

Pour vos vignes...

Faites confiance à...

PHOSAMO

Engrais complet entièrement obtenu par combinaison chimique et non par simple mélange

Cie BORDELAISE DES PRODUITS CHIMIQUES

AGENCE DU MIDI { 6, rue de la République - MONTPELLIER
29, allées Jean-Jaurès - TOULOUSE
Avenue L.-Torcatis - PERPIGNAN

PÉPINIERES R. GRIMAUD

Grandes cultures

RACINÉS - GREFFÉS - BOUTURES GREFFABLES

Classe - Élite 1er choix **SOMMIÈRES** (Gard) Tél. 72

Pour vos fumures de printemps le

NITRATE DE SOUDE DU CHILI

le seul engrais azoté naturel

est *l'engrais de sécurité*

de l'HUMUS... de la CHAUX...

en voilà grâce à

l'HUMUS DOBRO

provient du

TERREAU de GADOUE de Marseille

meilleur que le BON FUMIER de FERME

en raison des oligo-éléments qu'il contient

représente par son bas prix

la FUMURE la PLUS ÉCONOMIQUE

Teneur moyenne (donnée à simple titre d'information)

pour 1000 k.	Eau	Azote	Acide Phosph.	Potasse	Chaux
1° FUMIER D'ÉTABLE	75 %	4 à 5 k.	2 à 3 k.	3 à 8 k.	4,90 k.
2° TERREAU de GADOUE	7 %	6 à 9 k.	4 à 5,6 k.	5 à 9,3 k.	44 k.

CONDITIONS SPÉCIALES POUR ESSAIS, FRANCO GARE, FRANCO PROPRIÉTÉ

Entreprise G. DOBROUCHKESS

1, rue Huysmans, PARIS (VIe) — 16, rue Frédéric-Chevillon, MARSEILLE

Crédit Mutuel Agricole

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE DU MIDI
2, Rue Jules-Ferry — MONTPELLIER — Tél. 72-43-60

Créée le 1er avril 1900

La Mutualité crédit au service des Agriculteurs :

Prête aux meilleures conditions : Ses prêts à intérêts réduits sont exclusivement accordés aux agriculteurs et à leurs associations. à **COURT TERME** à **MOYEN TERME** à **LONG TERME**

La Caisse de Crédit Mutuel Agricole du Midi

est la Banque des Agriculteurs, qui donne à vos dépôts un intérêt appréciable, qui fait toutes opérations de banque et vous offre toute une gamme de placements rémunérateurs.

Consultez-la à son Siège Social ou dans l'un de ses Bureaux locaux : AGDE - BEDARIEUX - BEZIERS - CLERMONT-L'HERAULT - DURBAN - LEZIGNAN - LODEVE - LUNEL - NARBONNE - OLONZAC - PEZENAS - SAINT-CHINIAN - SAINT-PONS - SIGEAN.

SUSPENSIF. ADHÉSIF NE MOUSSANT PAS

Microthiol

GARANTI MICRONISÉ

EST LE SOUFRE MOUILLABLE DE QUALITÉ.

LES RAFFINERIES DE SOUFRE RÉUNIES

Pour vos **Déplacements** à la **Campagne** ou à la **Ville** !..

seul VAP GITAN 49cm3

en cyclomoteur et

Lambretta

en Scooter vous donneront entière satisfaction

FRANCE SCOOTER

concessionnaire exclusif

MONTPELLIER : Tél. 72 61-32
4 *bis*, avenue Georges-Clemenceau, 4

SETE : Tél. 15-52
54, avenue Georges-Clemenceau, 54

BEZIERS : Tél. 28 45-00
25, quai Noël-Guignon, 25

SUPER-CRÉDIT

POMMIERS

AMÉRICAINS

CYPRÈS

L. ROUY-IMBERT

INGÉNIEUR HORTICOLE

MONTFAVET

Tél. : 9-31 AVIGNON

En effet, pour modifier un encépagement avec succès, il faut non seulement que les produits du vignoble ainsi établis, donnent satisfaction au point de vue qualité, mais il est indispensable qu'ils trouvent un débouché certain et surtout un prix rémunérateur. La différence entre le prix de vente du vin et son prix de revient constitue le salaire du viticulteur ; pour que celui-ci soit encouragé à la culture de la vigne, ce salaire doit atteindre un certain niveau, compatible avec une vie décente pour l'exploitant et sa famille.

Pour accroître ce revenu, la diminution du prix de revient est seule recherchée et, en général, ce but est atteint par l'augmentation des rendements, augmentation qui est limitée par la situation du vignoble : en sols pauvres, les rendements sont faibles ; c'est le cas des Cévennes. Mais le bénéfice de l'exploitation peut être augmenté, en situations défavorisées, par un prix de vente plus élevé du vin ; ce sont ces hauts prix qu'il faut chercher à atteindre. Cette revalorisation devrait être obtenue pour des vins de qualité ; on a donc introduit des cépages devant produire des vins d'une qualité supérieure à celle obtenue à l'heure actuelle.

Dès l'hiver 1955-56, sous la direction du Centre de Recherches Agronomiques du Midi, des champs d'expérience de cépages et de porte-greffes ont été mis en place. Etablis avec des greffés-soudés, ils comportent des cépages étrangers à la région, mais susceptibles de s'adapter aux conditions de production et de donner un vin typique, qui pourrait être mis au commerce comme vin local, sans coupage.

Ces efforts risquent d'être sans lendemain, si des débouchés ne sont pas trouvés pour de tels vins. En effet, le vin de cette région est produit soit par des producteurs individuels, soit par des producteurs groupés au sein de caves coopératives. Dans le premier cas, il est à craindre que le commerce ne veuille pas payer un prix supérieur à celui qu'il a l'habitude de pratiquer, prix qui est souvent inférieur aux cours officiels. Ce risque est d'autant plus grand que, alors que la règle est la vente au degré, le vin issu de ces cépages ne tirera pas sa qualité de hauts degrés, mais d'autres caractères : bouquet, corps, robe..., toutes ces qualités que seul savait apprécier l'acheteur à la « tasse ».

Dans le deuxième cas, l'apport dans une cave coopérative ne sera pas un avantage, mais plutôt une pénalisation, car avec le mode de répartition utilisé dans les caves coopératives de l'Ardèche, il n'est pas tenu compte des facteurs qui conditionnent la qualité d'un vin, facteurs qui sont le plus souvent une caractéristique du cépage. Il faudrait que les répartitions ne se fassent pas au

degré, mais suivant la qualité des produits apportés, chaque cépage étant affecté d'un coefficient de qualité. Dans les conditions actuelles, la coopération ne peut être un facteur d'encouragement à la recherche de la qualité.

Les données économiques risquent ainsi de faire échec à cette tentative de rénovation du vignoble cévenol, car les viticulteurs ne sont pas maîtres du marché du vin. Dans ces conditions, il paraît plus intéressant d'orienter le vignoble vers la production du raisin de table de qualité.

La production du raisin de table n'est pas nouvelle dans les Cévennes, où il existe des parcelles de Chasselas, Muscat de Hambourg, Italia, Dattier... dont les produits sont mis en vente sur des marchés locaux (Les Vans, Joyeuse...).

Pour accroître les bénéfices procurés par cette culture, on peut chercher soit à augmenter les rendements, mais les vignes doivent être installées dans des terrains fertiles, soit à atteindre les prix plus élevés possible d'où l'intérêt de culture des variétés ou précoces ou tardives donnant des produits de grande qualité. On ne peut songer à installer une culture de raisins précoces dans l'Ardèche, car les régions plus méridionales (littoral méditerranéen et surtout Afrique du Nord) sont plus avantagées. Par contre, les conditions topographiques et climatiques font que la région cévenole jouit d'une vocation exceptionnelle pour la culture des variétés tardives.

L'exemple de régions très spécialisées (Moissac) montre que la production de raisins de haute qualité est une opération rentable, là où un sol peu fertile ne permet pas de grands rendements.

A la condition que des cépages nouveaux et des techniques nouvelles soient propagés, la mise en place d'une culture de raisins de table tardifs de qualité peut être envisagée dans l'Ardèche. Ce sont les bases de cette culture que l'expérimentation en cours doit permettre d'établir.

Les champs d'expérience mis en place, dès 1956-57, comprennent des essais de cépages et de porte-greffes. Ils ont pour but de déceler les cépages les mieux adaptés à la région.

Au cours de la campagne 1957-58, les champs d'expérience mis en place seront destinés à préciser les techniques culturales les plus rationnelles : palissages, fumures, taille. Ensuite, en liaison avec les coopératives fruitières, une étude du marché et des débouchés devra être entreprise, des essais de vente devront être réalisés. Pour cette dernière phase de l'expérimentation, la collaboration des viticulteurs, seuls intéressés à la réussite de l'opération, sera indispensable. Un tonnage de marchandise assez important devra être mis à la disposition de coopératives pour que

les essais de vente jouent le rôle d'un véritable secteur témoin, qui évitera la vente sur les marchés locaux de raisins à un prix trop bas.

Si l'expérimentation telle qu'elle est prévue peut être menée à bonne fin, non seulement l'exploitant saura quelles variétés il doit cultiver, quelles techniques il doit mettre en œuvre, mais encore, grâce au secteur témoin, il lui sera possible d'évaluer, approximativement, le revenu annuel de son vignoble.

(à suivre)

C. Valat
Ingénieur agricole (M).

Le greffage des Jacquez en Ardèche

Le but de cet article est de faire connaître une soluiton qui permet de modifier rapidement, et d'une manière économique, l'encépagement d'une région.

Le Jacquez a posé un problème à la fois technique, économique et humain, difficile à résoudre pour diverses raisons relatées par ailleurs.

Dans l'immédiat ,le greffage des Jacquez semble bien être la solution qui permet de réaliser une reconversion facile des cépages interdits.

C'est une des raisons pour laquelle la Direction des Services Agricoles de l'Ardèche a entrepris, sur l'ensemble de la Région Cévenole intéressée par ce problème, de nombreuses démonstrations de greffage, afin de convaincre et de former le plus grand nombre possible de viticulteurs au greffage du Jacquez.

Ce programme a été organisé grâce à l'aide financière accordée par le Conseil Général et avec la collaboration du Centre de Recherches Agronomiques du Midi et le Centre Régional de l'I. V. C. C.

Des essais isolés, entrepris par quelques propriétaires avaient permis de constater une bonne reprise des jeunes sujets, ainsi que ceux âgés d'une vingtaine d'années.

Ces greffages avaient été réalisés surtout avec les cépages de cuve tels qu'Aramon, Carignan et des cépages locaux : Chatus, « Gres rose », « Gravière » et quelques fois avec Chasselas.

Il restait à connaître le comportement du Jacquez avec les raisins de table qui peuvent interesser cette région du climat particulier : Malaga, Dattier de Beyrouth, Italia, Muscat de Ham-

bourg, et au besoin les cépages de cuve étrangers à la région susceptibles d'améliorer la qualité du vin : Gamay, Tannat, Teroldego, Grolleau, Portuguais bleu, Soûzao.

Pour atteindre cet objectif, un programme de vulgarisation comportait :

— des réunions préparatoires dans les communes ;
— un stockage de greffons ;
— une visite des vignobles pour la préparation des démonstration ;
— des séances pratiques de greffage ;
— des visites des essais en cours de végétation ;
— des observations et notations en fin de campagne pour dresser un bilan de l'expérimentation.

Dès les premières visites, les propriétaires se montrèrent intéressés par la question du greffage et au cours de l'hiver 1956-57, 35 vignobles furent proposés aux Services Techniques dans sept communes différentes des Cévennes.

Les vignobles étaient généralement vieux de 30 à 50 ans et quelques fois atteints d'Esca, ils furent néanmoins tous greffés, afin de créer le choc psychologique nécessaire dans la région, et en tirer des conclusions pratiques (voir résultats plus loin).

Les besoins en greffons étaient représentés par 5.000 sarments qui ont été conservés dans du sable, au Nord d'un mur.

Le lieu de stockage était situé au carrefour des routes conduisant aux différents essais.

L'expérience a permis de constater qu'il fallait également se préserver de la pluie pour éviter le départ des bourgeons des extrémités. Un appenti fixé au mur semble nécessaire pour assurer une *bonne conservation des sarments jusqu'en mai.*

La préparation des sujets a été effectuée comme suit, généralement 8 à 10 jours avant le greffage :

— enlèvement des piquets et fils de fer ;
— aménagement d'un trou de 20 à 30 cm. de profondeur autour de chaque pied ;
— décapitation du sujet au niveau du sol et en choisissant également une partie droite et saine.

Pour exécuter plus facilement le greffage, un labour de déchaussage profond, exécuté de chaque côté de la ligne de plantation semble nécessaire car le greffage est plus difficile au fond d'une cuvette souvent trop étroite.

Le greffage, exécuté sous forme de démonstration a eu lieu du 12 avril au 3 mai dans les sept communes prévues. Cette démonstration réunissait les viticulteurs de la commune ou du

Hameau. L'équipe constituée de deux greffeurs était conduite par un Ingénieur des Services agricoles, pour rendre ces séances aussi éducatives que possible.

Greffage de l'année
sur Jacquez de 30 ans

Certains viticulteurs ont bien voulu s'initier à cette pratique et effectuer eux-mêmes le greffage de leurs vignes.

Le fait que les vignes proposées comportaient souvent des sujets d'aspect anormal (torsion du cep, nœud, attaques d'Esca), ces démonstrations ont permis de constater que :

— la fente sinueuse des sujets nécessite un biseau du greffon aussi long que le permet l'entre-nœud ;

— l'attaque d'Esca est un cas d'échec et l'arrachage du pied est recommandé ;

— l'écrasement du greffon dans le cas d'un sujet trop gros, risque d'écraser un greffon trop mince (cas d'échec avec Gamay, voir plus loin). L'emploi d'un tranchet faisant levier faciliterait le greffage de trop gros sujets et limiterait l'écrasement du greffon.

Pour bien faire coïncider les deux tissus de soudure, il importe de réduire l'épaisseur de l'écorce des vieux sujets et d'incliner légèrement le greffon par rapport au sujet.

Les conditions atmosphériques interviennent également. La chaleur permet une reprise rapide. L'excès d'humidité nuit à la reprise : Cas constatés dans les faisses, le long des murs de soutènement dans certains secteurs (à Chambonas).

A signaler que les pluies exceptionnelles de juin ont certainement défavorisé la reprise.

Deux greffons sont nécessaires et suffisant sur les gros sujets. Avec deux yeux par greffons on a une garantie supplémentaire contre les dégâts du ver gris.

—•—

Parmi les soins à effectuer après greffage, le *buttage* est certes le plus important.

Il est exécuté immédiatement après greffage et entretenu en cours de saison, or dans les faisses cévenoles, il est quelques fois difficile à réaliser, les pieds de Jacquez étant situés trop près des murs (côté inférieur). Des soins minutieux doivent être apportés : aménagement de pierres surélevant le mur.

S'il pleut fréquemment, il est nécessaire de remonter la terre sur la butte qui doit être aussi large que possible à la base.

Mais d'une manière générale, la terre sablonneuse des Cévennes permet de réaliser une butte de qualité qui favorise bien la reprise car la terre ne forme pas de « croûte ».

Le sevrage a été généralement exécuté mais il fut souvent insuffisant avec certaines variétés telles que Malaga. Un deuxième sevrage est souvent nécessaire.

Dans certains cas il fut effectué trop tôt surtout lorsque le démarrage de la pousse était tardive (fin juin, début juillet), le débuttage trop hâtif a causé un déssèchement de la pousse et, par suite un échec.

(à suivre)

R. Datrut,
Ingénieur Agricole.

NÉCROLOGIE

Le professeur Jules-Henri FABRE

Le professeur J.-H. Fabre s'est éteint le 18 février 1958 à Nice.

Né à Revel (Haute-Garonne) le 4 juillet 1881, il entra à l'Ecole Nationale d'Agriculture de Montpellier en 1902 où il obtint le diplôme d'Ingénieur agricole. Attiré par les études scientifiques et l'enseignement supérieur agricole, il prépara une Licence es-sciences, tout en exerçant les fonctions de Répétiteur, puis de Chef de travaux à la Chaire de Chimie de l'Ecole de Montpellier.

Mobilisé en 1914 comme Intendant Militaire Adjoint du Service de l'Intendance il accomplit quatre années de guerre où il donna toute sa mesure comme organisateur et homme d'action. Cité à l'Ordre de la 66me Division de Chasseurs Alpins en avril 1917, il est fait Chevalier de la Légion d'Honneur à titre militaire en 1920. A la fin des hostilités, il reprend ses fonctions de Chef de Travaux de Chimie à l'Ecole de Montpellier, mais dès 1919, il occupe le poste de Professeur de Chimie et d'Œnologie à l'Institut Agricole d'Algérie. Ce fut là le point de départ d'une brillante carrière tout entière consacrée à l'Œnologie nord-africaine.

Officier de la Légion d'Honneur, Officier du Mérite agricole, le professeur Fabre s'était particulièrement attaché à la mise au point et à la vulgarisation des méthodes indispensables à la vinification et à la conservation des vins dans les pays chauds. Il a ainsi largement contribué à l'essor de la viticulture nord-africaine.

N. D. L. R.

QUESTIONS DIVERSES

SAVIEZ-VOUS QUE...

LE GOUVERNEMENT ENVISAGERAIT :

— de maintenir le *blocage du prix du vin à la production* ;

— *d'instituer une livraison obligatoire* des stocks par tranches mensuelles.

Il semble que le Gouvernement ait maintenant abandonné son projet de libérer partiellement les prix des vins courants à la production, actuellement « plafonnés » à 700 francs le degré-hecto. Le blocage serait donc maintenu. Toutefois, afin d'assurer l'approvisionnement du marché (qui rencontre déjà des difficultés dans certaines régions de grande consommation), il déciderait par décret :

1° de recenser les stocks à la propriété ;

2° d'instituer une livraison obligatoire mensuelle par les producteurs d'une partie de leur stock à la consommation ;

3° De procéder par décision administrative, en cas de refus de livraison, à la réquisition des quantités nécessaires dans les chais des producteurs, les vins réquisitionnés étant payés au prix-plafond de 700 francs.

La non-exécution des ordres de réquisition serait passible des peines prévues à l'ordonnance de 1945 sur les prix, dont l'extension à ce domaine serait demandée au Parlement.

- • -

LES EXPEDITIONS DE CHAMPAGNE EN 1957 : 48.400.000 bouteilles. — Le Comité interprofessionnel du Vin de Champagne vient de publier les statistiques relatives aux ventes de Champagne effectuées en 1957. Négociants et récoltants champenois ont sorti de leurs caves, du 1er janvier au 31 décembre 1957, un total de 48.400.000 bouteilles. En France les expéditions ont atteint le chiffre de 35.705.008 bouteilles, contre 31.278.718 en 1956.

Les expéditions de Champagne vers l'étranger et les territoires français d'Outre-Mer se sont montées à 12.737.100 bouteilles, contre 13.165.588 en 1956.

Les trois marchés les plus importants sont : l'Angleterre, les U.S.A. et la Belgique.

- • -

JOURNÉES MARAICHERES MONDIALES. — Elles se tiendront à Montpellier les 23 et 24 avril courant. Les sujets traités se rapporteront à la culture de l'asperge et au problème de la reconversion des exploitations viticoles en jardins maraîchers — ces derniers facilités par la mise en service du canal du Bas-Rhône-Languedoc.

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DE SOCIÉTÉS AGRICOLES

Le prix du vin. — Un Comité interministériel qui s'est réuni le 21 mars au Ministère des finances, sous la présidence de M. Pierre Pflimlin, en présence de MM. Emile Hugues et Boscary-Monsservin, a préparé un texte en vue de modifier l'organisation actuelle du marché des vins ; il est prévu :

1° Le maintien du prix-plafond à la production de 700 francs le degré-hecto pour tous les vins de consommation courante ;

2° La déclaration obligatoire des stocks détenus par les producteurs ;

3° Leur livraison obligatoire par tranches mensuelles.

La viticulture au Maroc. — Le *Bulletin de la Chambre d'Agriculture de Casablanca* (29, 321 : 27-30, 1958) expose que **la viticulture doit être encouragée au Maroc.**

Lorsque l'on parle de l'agriculture du Maroc, on ne pense généralement qu'à la céréaliculture, à l'agrumiculture et au maraîchage. On

ignore trop souvent, surtout hors du Maroc, que la viticulture représente une richesse certaine et une source de revenus importante. C'est, d'autre part, une activité qui a l'avantage d'avoir un caractère démocratique puisque les petites propriétés sont les plus nombreuses. En effet, sur 1.256 vignerons, 1.174 possèdent moins de 100 hectares.

D'après les derniers chiffres du Bureau des Vins et Alcools, qui joue au Maroc le rôle de l'O.N.V. en France, on peut estimer au moins à 25 milliards de francs la valeur du vignoble marocain. Ce qui n'est pas négligeable, on en conviendra.

Ainsi que le déclarait récemment le Président de l'Union Générale des Vignerons du Maroc, le Gouvernement marocain — quoi qu'on en ait dit — ne peut et ne veut s'en désintéresser, car sa conservation est primordiale pour l'économie du pays.

Que représente la viticulture marocaine ?

Si l'on prend pour base les résultats de la récolte 1956 — ceux de 1957 n'étant pas encore connus — ils atteignent près de 7 milliards de francs, dont plus de 3 milliards exportés sur la Métropole, améliorant sensiblement la balance des comptes du pays, et plus de 1 milliard 700.000 francs expédiés à l'étranger lui procurent des devises appréciables. Le Tertib et autres impôts directs ou indirects sur le vin, les alcools, le carburant employé aux transports du raisin, du vin, à la culture du vignoble, constituent pour le pays une rentrée totale de plus de 1 milliard de francs.

Enfin, au point de vue social, le vignoble marocain représente pour l'Etat un élément très important, puisque la main-d'œuvre employée par la viticulture est considérable : 40.000 travailleurs en moyenne sont employés en permanence pour les travaux de culture à la campagne et 80.000 autres dans les caves, les transports, les exportations, les manipulations diverses, le commerce des spiritueux, etc... Soit donc au total quelque 120.000 travailleurs, employés et techniciens percevant un salaire de plus de 10 milliards de francs par an.

Il n'y a aucune exagération en disant que la viticulture marocaine réalise, en plus des salaires distribués, environ 21 milliards de chiffre d'affaires, soit 7 milliards à la production, 7 milliards à l'échelon commercial et autant à l'échelon de la consommation et de l'exportation.

Répartition et production du vignoble marocain.

Par région, la superficie totale du vignoble marocain en production se répartit comme suit :

Meknès, 14.697 hectares — Oujda, 7.085 hectares — Rabat, 8.221 hectares — Casablanca, 2.516 hectares — Fès, 3.673 hectares — Rabat-Gharb, 6.838 hectares — Marrakech, 165 hectares, soit un total de 41.976 hectares sur 48.220 complantés.

Ainsi que nous le disions au début de cette étude, la viticulture marocaine a un caractère démocratique. En effet, 337 vignerons ont de 0 à 7 ha ; 138 de 5 à 10 ha ; 216 de 10 à 25 ha ; 267 de 25 à 50 ha ; 216 de 50 à 100 ha ; 66 de 100 à 200 ha ; 11 de 200 à 300 ha ; 2 de 300 à 500 ha ; 3 plus de 500 ha.

Cette situation, nous a déclaré le Président de l'Union Générale des Vignerons du Maroc est due au grand développement des caves coopératives dans ce pays. On constate, d'autre part, que l'encépagement est des plus judicieux et que la présence d'hybrides étant l'exception, 6 % environ seulement de l'encépagement général, la limitation des variétés sélectionnées explique la qualité des vins marocains, très appréciés maintenant en France et à l'étranger.

La récolte de 1956 (derniers chiffres connus) comprenait 2.112.765 hectolitres de vins ordinaires, dont 1.795.720 en rouges, 237.130 en rosés et 79.915 en blancs, d'un degré alcoolique moyen de 12°.

L'Etat doit protéger la viticulture.

La consommation locale, malgré une tendance à la diminution, paraît s'être maintenue à un chiffre voisin de 500.000 hl.

Cette consommation pourrait augmenter si les prix étaient plus bas.

Robert LAURENT.

BULLETIN COMMERCIAL

Cours des Denrées agricoles

Céréales. — L'orge de mouture se traite à 27-27,50 ; l'orge de brasserie à 30,75 en disponible et 31 pour livraison deuxième quinzaine d'avril début mai.

Le marché des avoines est peu actif. On compte 26-26,50 la noire de Moyen court, 25 fr. la Grise, la Noire, la Jaune 25-26.

Le seigle est quasi invendable.

Le maïs est coté à la taxe plus 1 fr. à 1 fr. 25 de prime ; mais les affaires sont très peu importantes. Les sons 18-18,50 fr.

Graines fourragères. — Pas de changement par rapport à la quinzaine dernière.

Pailles et fourrages. — Paille de blé, 3.400 (Nord) ; 2.800-2.900 (Marne) ; 2.200 (Loiret) ; paille d'avoine, 3.600 (Nord) ; 2.700 (Marne) ; 2.300-2.400 (Loiret) ; paille d'orge, 2.800-2.600-2.000 fr. suivant départements précités ; paille de seigle, 2.600 (Champagne).

— • —

« Par suite de manque d'affaires aucune catégorie de Vins n'a été coté sur les marchés de la Métropole. »

ALGERIE. — *Alger* (21) pas de cotation.

Oran (21) quelques très rares affaires à 900 francs.

Mostaganem (21) vins rouges du secteur libre hors plafonnement et vins rosés 13° et au-dessus : 900 à 910 ; 14° et au-dessus 925 ; 15° et au-dessus, 945 à 950 ; vins rouges V.D.Q.S., 910 à 920 le degré nu propriété.

Imprimerie P. DÉHAN, 5, rue de la Vieille-Intendance

LE MOUVEMENT DES VINS (en hl.)

	Mois de janvier 1958		Mois de février 1958	
	MÉTROPOLE	ALGÉRIE	MÉTROPOLE	ALGÉRIE
I. *Quantités sorties des chais*				
Pendant le mois (A.O.C.).	385.548	néant	387.538	néant
(V.C.C.).	2.476.124	1.417.027	2.583.516	1.378.299
Depuis le début de la campagne 1957-58.	15.552.783	9.826.505	18.523.857	11.204.804
Dans la période correspondante 1956-57.	18.119.068	9.275.961	21.737.752	10.674.372
II. *Consommation taxée*				
Pendant le mois (A.O.C.).	299.558	néant	252.756	néant
(V.C.C.).	3.263.929	135.785	3.752.973	119.360
Depuis le début de la campagne 1957-58.	21.388.634	697.559	25.394.363	816.919
Dans la période correspondante 1956-57.	20.673.036	716.126	24.589.015	842.131
III. *Stock commercial*				
Campagne en cours.....	12.147.781	3.413.607	12.383.465	3.144.180
Campagne précédente.....	12.614.828	4.024.288	13.058.080	3.703.218

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

SEMAINE DU 9 AU 15 MARS 1958

	DIMANCHE			LUNDI			MARDI			MERCREDI			JEUDI			VENDREDI			SAMEDI		
	temp.		pluie	temp.		pluie	temp		pluie	temps.		pluie	temps		pluie	temps.		pluie	temps.		pluie
	max.	min.	mm	max	min.	mm	max.	min	mm	max	min .	mm	max .	min.	mm	max	min	mm	nax	m in.	mm.
ANGERS	5	−2	4	4	4	P	3	−7	P	4	- 7	1	8	2	4	14	6	9	8	3	4
COGNAC	7	−1	4	4	−3	P	2	10	4	4	−6	1	9	7	5	12		2	14	10	8
BORDEAUX	8	1	4	6	−2	2	3	−6	14	4	−3	2	10	7	4	15	8	12	13	10	32
TOURS	7	−4	P	2	−4	3	2	- 6	P	4	−5	P	1	- 1	9	13	6⁰	«	8	3	4
CLERMONT-FER	6	−1	P	2	−1	1	3	−5	6	1	- 5	1	2	2	1	10	7	5	10	5	6
TOULOUSE	8	0	2	6	−1	1	7	−1	3	4	- 1	P	8	5	P	16	9	1	14	12	13
PERPIGNAN	10	3	P	10	−1	4	13	2	P	8	0	P	11	4		18	9		21	14	2
MONTPELLIER	10	1	«	8	−2	P	6	−1	P	6	−2	«	9	1	-	16	8	«	16	6	«
REIMS	5	−7	P	1	−1	P	2	−7	P	2	−4	«	4	- 1	1	8	0	6	5	6	P
STRASBOURG	2	2	2	1	−1	P	1	−6	P	1	- 3	P	3	- 4	P	7	2	3	6	- 3	P
DIJON	4	2	1	2	−4	P	1	−4	P	1	−4	P	3	−2	2	7	3	5	8	- 1	P
NICE	11	3	«	10	1	P	10	0	2	9	3	«	10	0	«	12	4	0	14	5	«
AJACCIO	10	0	«	8	0	5	9	3	10	10	5	1	9	3	6	14	4	P	14	6	P

SEMAINE DU 16 AU 22 MARS 1958

ANGERS	12	9	«	13	4	16	7	4	3	8	4	2	5	0	P	7	−2	«	4	−2	«
COGNAC	14	8	P	13	10	23	15	7	2	14	8	2	13	6	P	7	1	2	7	0	«
BORDEAUX	14	10	4	17	8	18	14	8	16	13	4	1	13	5	1	10	0	2	9	2	«
TOURS	11	1	«	14	4	11	6	4	8	9	3	P	11	4	P	6	−3	2	4	−4	«
CLERMONT-FER	9	- 3	P	14	6	6	14	4	P	13	5	6	13	5	8	6	−4	1	4	−8	P
TOULOUSE	16	10	7	16	7	10	16	6	5	12	4	6	13	6	3	11	3	5	10	0	«
PERPIGNAN	19	11	P	14	8	1	18	8	11	16	8	«	16	9	1	15	9	P	15	0	«
MONTPELLIER	14	2	1	14	8	«	14	8	6	16	7	«	16	4	P	17	1	P	12	−1	«
REIMS	7	−4	«	8	−2	«	9	−5	«	9	−5	«	6	−6	«	4	−7	«	4	−9	«
STRASBOURG	5	−5	«	5	−4	«	7	−4	«	5	−4	«	6	0	«	3	−2	P	1	- 6	P
DIJON	8	- 3	«	10	0	«	3	0	7	4	−3	12	16	0	P	6	−3	«	2	−6	«
NICE	14	6	«	14	7	11	11	8	11	9	7	17	12	8	P	12	4	«	15	4	P
AJACCIO	17	6	«	15	9	P	16	7	P	13	6	16	15	8	P	15	7	«	15	0	«

CHARBON

richesse nationale

EMPRUNT

1958

6 %

capital et intérêt
indexès sur le prix
du charbon

OIGNONS A FLEURS

GRAINES

Petit outillage horticole

7, rue Jacques-Cœur

MONTPELLIER

(près Galeries Lafayette)

ARCURE-LEPAGE

ANGERS (M.-et-L.)

PÉPINIÈRES LEPAGE

Tél. 40-27

ROSIERS.

NOYERS greffés,

ARBRES FRUITIERS

Toutes formes — Toutes variétés

Haie fruitière équilibrée

Catalogue sur demande

, VIGNES de Table, à Vin, Hybrides

C. COQ & Cie, Aix-en-Provence

INGÉNIEURS-CONSTRUCTEURS

Sté en Cte par actions, capital 45 millions

Les machines les plus modernes pour l'équipement des caves

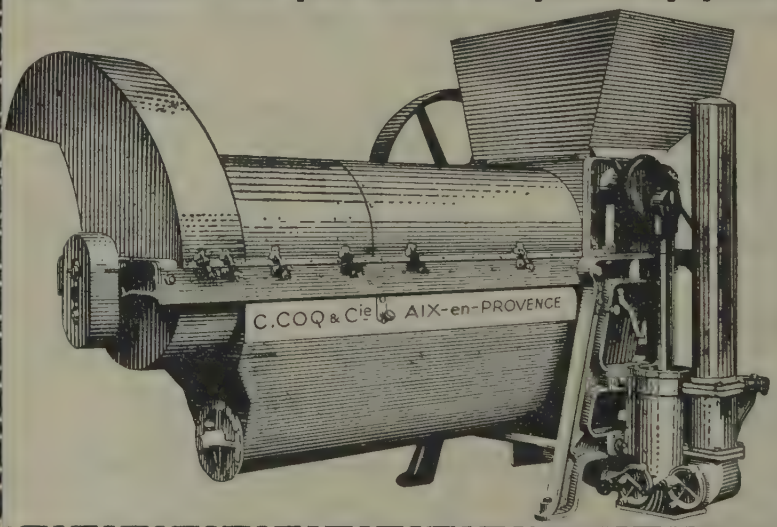

Agence à :
BEZIERS
ALGER
ORAN
TUNIS
BUENOS-AYRES
SANTIAGO
CAPETOWN, etc...

— • —

Envoi gratuit des Catalogues Renseignements et Devis

— • —

Foulograppe "COQ" avec égrappoir et essoreur de rafles

PRETS HYPOTHÉCAIRES

CREDITS - automobiles, tracteurs

Cabinet **PORTAL** - 15, rue Ernest-Daudet — NIMES (Gard)

Ets VILLEVIEILLE

Société anonyme : Capital 4.000.000 frs.

Électricité générale :-: Électro ménager

LA MAISON DES GRANDES MARQUES

Concessionnaire exclusif :

DIENER - CHAUSSON
LINCOLN — CONORD
SONORA

MAGASINS DE VENTE :

MONTPELLIER : 28, Boulev. du Jeu-de-Paume — Tél. 72-57-90
13, Rue de Verdun — Téléphone 72-66-83

SÈTE : 17, Rue d'Alsace-Lorraine — Téléphone 7.07

NIMES : 3, Rue de la Monnaie — Téléphone 67-22-32

VITICULTEURS !

Pour **A**méliorer **C**onserver VOS **VINS**

Utilisez

L'ACIDE **TARTRIQUE**

ET

L'ACIDE **CITRIQUE**

Produits des Anciens Etablissements

MANTE & Cie, 20, Cours Pierre-Puget, 20

TÉL. DRAGON 41-38 — MARSEILLE

USINES SCHLŒSING MARSEILLE

MOI.....
contre la
mortalité
de la vigne
j'exige le
véritable...

PYRALION

SCHLŒSING

Et chaque fois que j'ai besoin d'engrais composés,
de superphosphate de noir d'os ou minéral,
de fongicides ou d'insecticides
je pense à

SCHLŒSING

USINES SCHLŒSING MARSEILLE

175, Rue Paradis - MARSEILLE - Tél.: DRAGOH 08-74 & 06-87

Pour tous renseignements et documentations :

M. LANOIS, 9, rue Carlencas, MONTPELLIER. Tél. : 72-79-26.

M. VIDAL, 16, av. Maréchal Joffre, BEZIERS. Tél. 28.21-84.

M. GAUTHIER, 145, route d'Avignon, NIMES. Tél. : 26-35.

M. LLOZE, 5, rue Frédéric-Mistral, CARCASSONNE. Tél. : 11-24.

M. FIGUERES, 29, av. du Général Leclerc, PERPIGNAN. Tél. : 36-74.

CUPROSAN

1952... de grands espoirs
1957... consécration définitive

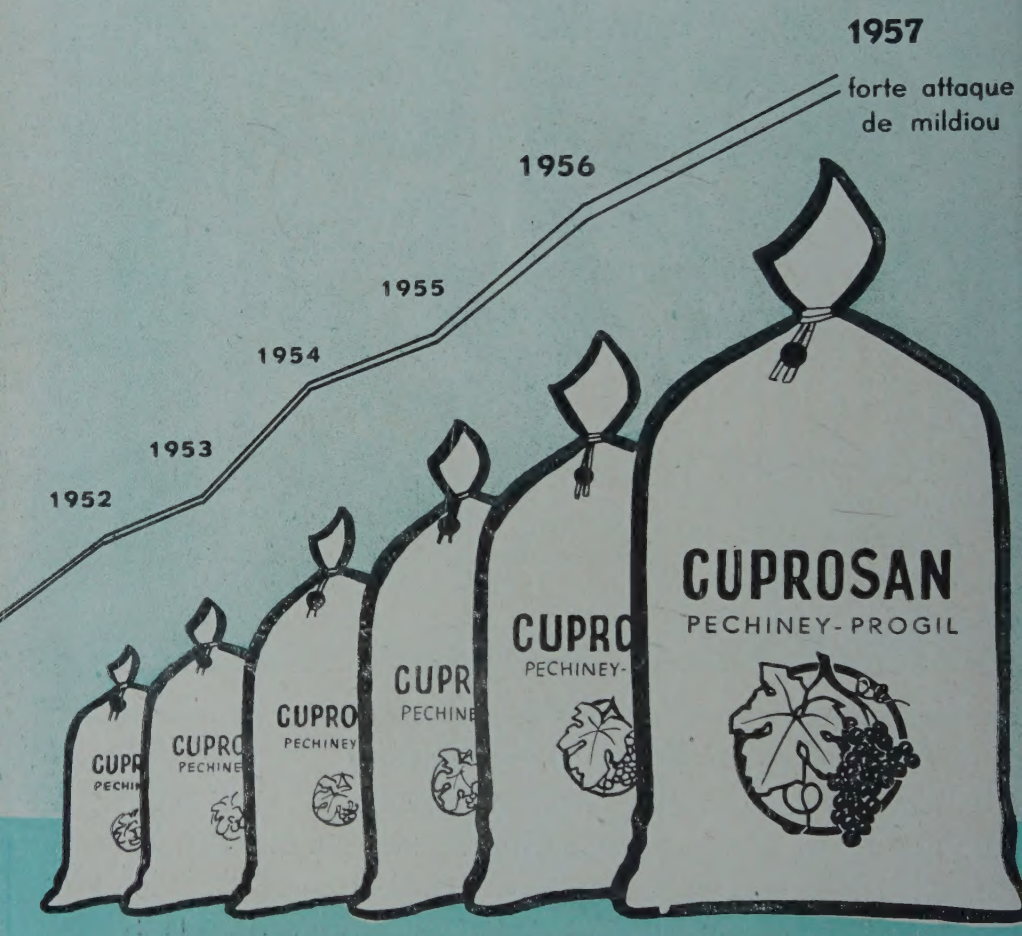

PECHINEY-PROGIL

B.P. 74 LYON-TERREAUX